

Procès verbal de la réunion du comité et de l'AG du 19 octobre 2019

1. Taxe de séjour

Le projet de règlement de règlement a été analysé par le service juridique du Conseil d'Etat et a été estimé conforme à la législation cantonale et fédérale.

Les critères basés sur une occupation moyenne de 50 jours par année et sur une taxe de CHF 2.50 par UPM (unité par ménage) donne un montant forfaitaire de 125 CHF par UPM. Ainsi, un logement avec 3 chambres à coucher et une salle de séjour avec cuisine est considéré par la commune comme un 3 ½ pièces, équivaut à 4 UPM, ce qui donne une taxe de séjour de CHF 500.

L'encaissement de la taxe de séjour payée par les R2 se fera par la commune qui transfèrera le montant encaissé, environ CHF 510'000, à la nouvelle SA du tourisme (cf. point 2).

L'assemblée générale a pris note de la proposition du règlement. Des critiques ont été émises concernant le fonctionnement de l'Office du tourisme et des doutes ont été émis quant à l'utilité d'y investir plus de CHF 400'000, tout en admettant que l'office du tourisme pourrait avoir un intérêt pour des touristes de passages qui logent chez les R2 dans la mesure où son fonctionnement s'améliorerait.

Aucun intérêt ne s'est manifesté en faveur d'une aide en matière de recherche de locataires. Soit les R2 se débrouillent seuls, soit ils s'adressent aux services de location privés sur place. Compte tenu du fait que la taxe de séjour doit être utilisée dans l'intérêt des touristes, la commune nous demande de faire des propositions en matière d'utilisation de cette taxe. Au cours de l'assemblée générale, les propositions suivantes ont été faites, des propositions qui vont être discutées lors de la prochaine rencontre entre le comité et les représentants de la commune :

- une diminution des taxes d'eau, d'égout et d'ordures compte tenu du fait que nous occupons nos résidences, en moyenne, que 50 jours par année,
- une gratuité des remontées mécaniques pour les piétons R2,
- une navette directe Vercorin-Grimenz,
- un bassin d'eau naturelle au Creux du Lavioz en utilisant l'eau du bisse. Comme l'eau du bassin serait constamment renouvelée par l'eau courante du bisse, cette eau pourrait ensuite être réutilisée pour de l'arrosage et, du fait que cette eau ne stagnerait pas, il n'y aurait pas besoin de produits chimiques style chlore.
- la réanimation de Verco-Jazz, en assumant une partie de l'organisation (via du volontariat ou en offrant des lits pour les artistes).

Il n'a pas été jugé utile de voter sur la taxe de séjour compte tenu du fait que le montant proposé se trouve dans le bas de la fourchette des taxes de séjour en Valais et que les contre-prestations proposées par la Commune nous semblent intéressantes (cf point 2, SA du tourisme).

Rappelons encore que les R2 payent pratiquement CHF 700'000 d'impôts, comparé à un peu plus de CHF 7 millions pour les résidents permanents. Les R2 fournissent donc environ 10% des recettes fiscales de la commune. Quant aux taxes d'eau, d'ordure et d'égouts d'environ CHF 800 par chalet et en comptant environ 600 chalets à Vercorin, sur les 800 résidences secondaires on arrive à montant de CHF 640'000 qu'il faut encore ajouter aux CHF 700'000.

2. Vercorin Tourisme SA

La commune a décidé, en s'inspirant de la loi Valaisanne sur le tourisme, de mettre en place une SA du tourisme. Cette SA exécutera des tâches « déléguées par la commune de Chalais selon sa politique touristique » (art. 3 des statuts de la SA).

Le capital d'actions est fixé (en principe) à CHF 120'000, réparti et versé de la manière suivante :

- CHF 25'000 par la commune
- CHF 25'000 par la Télécabine Vercorin SA
- CHF 15'000 par la BAT
- CHF 15'000 par la résidence Swisspeak
- CHF 15'000 par la Société de développement (à confirmer)
- CHF 5'000 par Verco R2
- CHF 2'000 par la Véranda

L'encaissement de la taxe de séjour des R2 se fera par la commune qui versera ensuite le montant à la SA du tourisme Vercorin. Le budget total de la SA du tourisme s'élève à CHF 830'000.

Les recettes de la SA du tourisme proviennent de sources suivantes :

- CHF 510'000 proviennent de la taxe de séjour des R2 (environ 4'000 lits) et constitue 60% des recettes de la SA du tourisme. Le montant actuel de la taxe de séjour s'élève à CHF 105'000, mais le contrôle de l'encaissement est totalement aléatoire et non représentatif.
- CHF 144'000 proviennent des logeurs professionnels (environ 500 lits).
- CHF 70'000 proviennent de la taxe de promotion touristique payée par les professionnels du tourisme.
- CHF 106'000 sont versés par la commune sous forme de subventions.

Les dépenses de la SA du tourisme se répartissent comme suit :

- CHF 415'000 vont au fonctionnement de l'Office du tourisme, dont le budget actuel est d'environ CHF 330'000. Tout le monde est d'accord que les prestations de l'Office du Tourisme sont insatisfaisantes et qu'il faut revoir complètement son fonctionnement, ce qui va de pair avec une augmentation de son budget.
- CHF 70'000 vont à la promotion et au marketing.
- CHF 150'000 seront consacrés, notamment, au fonctionnement de la navette (liaison de mini-bus dans le village en hiver), de la liaison Vercorin-Vissoie ou encore d'un forfait enfants pour les remontées mécaniques.
- CHF 195'000 vont aux investissements tels que l'aménagement de l'Espace Chardons, de sentiers VTT, de sentiers pédestres, du Creux du Lavioz, du minigolf, d'un musée de la tradition etc.

Comme décidé lors de notre AG statutaire en février 2019, Verco R2 va acheter 5 actions et Jacques Perret sera notre représentant dans cette SA. Compte tenu du fait que cette SA jouera un rôle essentiel dans la politique touristique, nous souhaitons siéger au CA, où se prendront les décisions importantes en matière de politique touristique.

Rappelons que les R2 constituent le socle sur lequel le développement touristique peut se développer et que 60% des recettes de la SA du tourisme sont constituées par les taxes de séjour des R2. Les R2 sont donc les principaux financeurs et utilisateurs de cette SA du tourisme ! Rappelons également que les R2 du Val d'Anniviers siègent également dans leur

SA du tourisme. Le comité décide d'envoyer une lettre à la commune en rappelant les faits susmentionnés, mais aussi notre surprise un peu amère que le CA de Télécabine Vercorin SA, après une ouverture dans un premier temps, a décidé de ne pas entrer en matière concernant notre proposition d'un candidat au CA.

3. Société de développement

Martine Favarger et Andreas Saurer iront à la prochaine réunion de la SD pour mieux comprendre le rôle que la SD envisage de jouer dans le cadre du projet touristique de Vercorin.

4. Personnes qui n'ont pas payé leur cotisation

Les personnes qui n'ont pas payé après deux rappels vont être informées qu'on les considère comme démissionnaires de Verco R2.

5. Echange avec M.Mathys d'Anniviers R2

Cet échange a été très précieux pour avoir des informations utiles concernant la relation entre les communes et les R2. Voici une liste non exhaustive des informations que j'ai retenues :

- Anniviers R2 a pris la suite d'AsproLuc, qui existait depuis une trentaine d'années.
- Sur les 4'000 R2, ils regroupent environ 600 membres qui payent une cotisation de 40 francs avec des recettes de plus de CHF 20'000 par année.
- Anniviers R2 est membre de l'association Valaisanne des R2, une structure qui permet des échanges précieux.
- Fondamentalement, les R2 du Val d'Anniviers sont plutôt des personnes d'âge « mûr » qui souhaitent que globalement « rien ne change ».
- Quant à la taxe de séjour, les premiers contacts avec les autorités communales ont été assez houleux, car les R2 étaient considérés comme des « riches et des profiteurs ». Dans un premier temps, les autorités voulaient monter la taxe de séjour annuelle à CHF 2500 par pièce. Il s'en est suivi une période assez agitée avec des recours et autres interventions juridiques. Avec le changement d'une partie des autorités communales, la situation s'est apaisée. Finalement, la taxe de séjour acceptée est basée sur une occupation moyenne de 50 jours par année et sur un montant par pièce de CHF 4 par nuit, ce qui donne un montant annuel de CHF 200 par pièce.
- Les R2 bénéficient de différentes contre-prestations comme, par exemple, la gratuité des remontées mécanique en été (Anniviers-Liberté) et un système de navettes. Une partie des recettes - environ CHF 5000 - sont utilisées par le comité pour soutenir des activités sociales, comme par exemple, l'achat de matériel de foot après l'inondation du terrain de foot à Vissoie par la Navizence ou le soutien d'une association du Val d'Anniviers qui intervient en Afrique.
- Les R2 Anniviers ont un représentant dans le CA de la SA du tourisme du Val d'Anniviers qui existe depuis bientôt 2 ans. Le choix du président de cette SA a été très important. Il fallait avoir une personne qui connaît le tourisme mais qui n'est pas impliquée dans les activités touristiques du Val d'Anniviers. Ils ont finalement choisi un professeur de la HES tourisme du Valais.

La taxe de séjour des R2 rapporte CHF 2,5 millions par an.

La SA du tourisme reçoit CHF 1,4 millions (54% de son budget) par an :

- Un tiers est utilisé pour le financement de prestations telles que les navettes, la carte Anniviers-Liberté (1 carte/pièce et 16'000 cartes distribuées)
- un tiers pour le marketing et la publicité
- un tiers pour l'animation et l'accueil

La commune gère CHF 1,1 millions. Ce montant est utilisé, par exemple, pour la piscine et la navette de St Luc.

Vercorin, le 21.10.2019

Andreas Saurer